

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 19 AOÛT 2024, À 10 h, À
LA SALLE DE RÉUNION.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Noëline Gallant	Conseillère # 6

Absents :

Monsieur Éric Gallant	Conseiller # 2
Madame Nathalie Troquet-Marsh	Conseillère # 5

Assiste également à la séance:
Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 10h01.

RÉSOLUTION N°091-08-2024
ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- 1. Moment de réflexion;*
 - 2. Vérification des présences;*
 - 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
 - 4. Soumission : Appel d'offres # 49492TT-1 « Pavage diverses rues municipales » : Décider;*
 - 5. Levée de l'assemblée.*
-
-

RÉSOLUTION N°092-08-2024
SOUSSION : APPEL D'OFFRES # 49482TT-1 « PAVAGE
DIVERSES RUES MUNICIPALES » : DÉCIDER

Attendu que la municipalité d'Aguanish a procédé à un appel d'offres sur le SEAO pour le projet de pavage de diverses rues municipales;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 août 2024 à 13h30;

Attendu que la municipalité d'Aguanish a reçu la soumission suivante dans le cadre de cet appel d'offres :

- Construction Polaris CMM inc. 684 101.25\$

Attendu que l'analyse de la soumission a eu lieu le vendredi 9 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat de pavage de diverses rues municipales à Construction Polaris CMM inc. pour un montant de 684 101.25\$ comprenant les taxes provinciales et fédérales;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

RÉSOLUTION N°093-08-2024
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance du conseil soit levée à 10h40.

Marlène Blais
Greffière-trésorière-adjointe

Léonard Labrie
Maire